



City-Pro

Professionnels de Formation

Programme de Formation



Pour nous suivre :



VERIN Formation

FORMATION UTILISER ET REALISER LA VERIFICATION JOURNALIERE DES ECHAFAUDAGES DE PIED (R408)

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

PRÉ- REQUIS

Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes et dessins).

DUREE : 7 H

TARIF : 200€ HT (Inter) / 855€HT par jour (Intra)

CALENDRIER : Nous consulter

LIEU ET ORGANISATION

En Intra ou en Inter sur nos plateaux techniques agréés au sein de nos centres CITY PRO.

Ou en Intra en vos locaux (mise à disposition de votre matériel).

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

En présentiel.

Organisation par ateliers pédagogiques.

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

METHODES ET MODALITES D'EVALUATION

Evaluation théorique en fin de formation sous forme d'un QCM. Condition de réussite : 70% de bonne réponse.

Evaluation pratique en fin de formation.

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilités réduites. Un référent handicap est à votre disposition pour tous aménagements pédagogiques et matériels liés à votre formation : 07.69.16.65.41 – s.luchez@city-pro.info

REFERENT PEDAGOGIQUE

Alexandre DEBRIL

CONTACTEZ-NOUS

03 28 64 77 88

Réf : ECH 017

ENTREPRISES CONCERNEES

Pour les activités de montage/démontage et de vérification réglementaire, ce dispositif de formation s'applique aux entreprises mettant en œuvre des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de leur propre activité.

LE METIER, LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Les objectifs de la formation :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

CONTENU DE LA FORMATION

Identifier les objectifs et les étapes de la formation : vérification du respect des prérequis, présentation du centre, de l'équipe et des moyens matériels, présentation de la formation, test de positionnement et tour de table.

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques :

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer – rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe, en sécurité

L'exploitation de la notice du fabricant

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs ou modalités d'inscription, merci de nous contacter
Tél : 03.28.64.77.88 ou par courriel : dunkerque@city-pro.info